

Le programme de la formation

Maitriser le maniement de l'ensemble du véhicule dans un trafic faible ou nul et effectuer les vérifications courantes de sécurité :

- * Connaître les principaux organes et équipements de l'ensemble, les principales commandes et le tableau de bord.
- * S'installer au poste de conduite et connaître les documents spécifiques au conducteur du véhicule tracteur et à la remorque.
- * Effectuer les contrôles visuels avant la mise en route du moteur.
- * Diriger l'ensemble en marche avant et en marche arrière, en ligne droite et en courbe et savoir réaliser un arrêt de précision.
- * Regarder autour de soi et avertir
- * Connaître et adopter les attitudes élémentaires de sécurité (accès au véhicule, gestes et postures).
- * Savoir réaliser un attelage et un dételage.

Appréhender la route en fonction du gabarit de l'ensemble et circuler dans des conditions normales :

- * Rechercher la signalisation spécifique, les indices utiles et en tenir compte.
- * Connaître et respecter les règles de circulation
- * Positionner l'ensemble sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- * Utiliser toutes les commandes et adapter l'allure aux situations.
- * Tourner à gauche et à droite.
- * Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- * Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.

Circuler dans les conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers :

- * Evaluer et maintenir les distances de sécurité
- * Croiser, dépasser et être dépassé
- * Négocier les virages de façon sécurisante
- * Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie.
- * Quitter un stationnement, repartir après un arrêt et s'insérer dans la circulation.
- * Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- * Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes, savoir en tenir compte.
- * Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- * Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts ...

Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique :

- * Suivre un itinéraire de manière autonome
- * Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
- * Savoir préparer un trajet longue distance en autonomie.
- * Connaître les comportements à adopter en cas d'accident
- * protéger, Alerter, secourir
- * Connaître les aides à la conduite (régulateur, limiteur, ABS...)
- * Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
- * Pratiquer l'éco-conduite

Ecole de conduite Les Méluz'ines
Gérante et responsable pédagogique
Mme Boyer Edith

3 rue Pierre Moyon 86600 Lusignan

Siret : 88819240800019

Agrément : E2008600070

05.17.84.48.15

lesmeluzines@hotmail.com

www.lesmeluzines.com

14 Route de Lusignan 86370 VIVONNE

05.17.84.48.15

Siret : 88819240800027

Agrément : E2108600070

ENJEUX et **DEROULEMENT**

de la **FORMATION**

BE

Ecole de conduite
**LES
MÉLU'ZINES**



Auto-moto-remorque

Quels sont les enjeux et déroulement de la formation à l'examen BE ?

L'automobile est devenue un **outil social** indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent **indispensable pour les études, le travail ou les loisirs**. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

L'objectif du permis BE est d'être capable de conduire et manœuvrer un véhicule de la catégorie B, attelé d'une remorque d'un PATAC sup à 750KG et ne dépassant pas 3.5 tonnes. L'addition des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieur à 4.25 tonnes sans dépasser les 7 tonnes.

L'ensemble de véhicules (voiture + remorque) ne doit pas dépasser 18 mètres et la remorque 12 mètres (sans inclure le dispositif d'attelage. Ne pas respecter ces règles est sanctionné d'une amende pouvant aller jusqu'à 750€.

L'examen BE est constitué de 2 épreuves :

- L'une dite hors circulation (HC)
- L'autre est appelée épreuve de circulation (CIR).

Il est obligatoire de détenir l'ETG valable (moins de 5 ans).

Il est obligatoire de détenir l'épreuve HC pour pouvoir se présenter à l'épreuve CIR.

Epreuve complète (HC + CIR) : 60 Minutes.

Epreuve en circulation seule : 30 Minutes

L'épreuve : Test de maniabilité

L'expert fait tirer au sort l'exercice de maniabilité au 1^{er} candidat de la matinée et au 1^{er} candidat de l'après-midi.

Une fois l'exercice choisi, l'accompagnateur, dont la présence est obligatoire, positionne la voiture sur le point « A » de la fiche de maniabilité é à côté et la remorque. Le terme remorque désigne une remorque ou une caravane.

Dans les 5 minutes imparties le candidat :

- * Ne doit pas déplacer, renverser ou incliner un obstacle, tant en marche avant, qu'en marche arrière.
- * Ne doit pas sortir de l'aire de manœuvre ne franchissant la ou les lignes de rives avec la bande de roulement d'un pneu de l'ensemble de véhicules.
- * Doit immobiliser le véhicule au point A, sans franchir la zone matérialisant :
 - La place de stationnement
 - L'arrêt de précision.

L'épreuve Hors circulation (HC)

Elle est découpée en plusieurs séries de tests :

- un contrôle concernant les vérifications de sécurité basiques, l'attelage et le dételage d'un ensemble.
- Un thème tiré au sort, choisi par l'expert parmi les 6 existants
- l'interrogation orale dont l'objectif est de s'assurer, au cours d'un échange, que le candidat possède des connaissances théoriques liées à la sécurité et qu'il est capable d'adapter sa conduite à des situations complexes.

Cette épreuve individuelle est constituée d'un questionnaire tiré au sort parmi 12 fiches.

Il faut obtenir un minimum de 19 points sur 23, ne pas commettre d'erreur éliminatoires et ne pas avoir reçu un résultat défavorable à l'exercice de maniabilité pour réussir l'épreuve HC. Le candidat conserve la réussite) cette partie de l'examen durant 3 ans, à condition que son examen du Code de la route soit également valide. L'expert vérifie l'identité des candidats. Sans justificatifs d'identité, l'examen est refusé !

L'épreuve pratique (CIR)

Le temps de 30 minutes consacré à l'épreuve en circulation comprend :

- * L'accueil, la vérification de l'identité et la présentation de l'épreuve
- * Les vérifications et les dispositions préalables à la conduite du véhicule
- * L'établissement du bilan des compétences.

L'épreuve en circulation a lieu sur de multiples itinéraires composés d'environ 1/3 d'agglomération et 2/3 de rase campagne (route/autoroute)

Tout au long du trajet, l'examineur devra s'assurer que le candidat :

- * Est respectueux du code de la route
- * Circule sans créer de danger ou de gêne pour lui ainsi que pour les autres
- * A conscience des particularités engendrés par la conduite d'un ensemble de véhicules
- * A la maîtrise es commandes et qu'il sait manipuler son véhicule
- * Est autonome pour suivre et respecter un trajet.

Il faut obtenir un minimum de 17 points et ne pas commettre de faute entraînant une élimination.

L'expert communique le résultat au candidat et procède à un commentaire pédagogique à propos des points nécessitant un complément de formation.

Un résultat favorable à l'épreuve en circulation entraîne à l'examen.

Les Erreurs éliminatoires

Avec ou sans intervention de l'expert, une erreur éliminatoire entraîne l'échec.

Elle est constituée en cas de :

- * Circulation à gauche sur chaussée à double sens
- * Franchissement d'une ligne continue
- * Circulation sur bande d'arrêt d'urgence et/ou voies réservées
- * Non-respect d'un panneau d'accès interdit
- * Circulation en sens interdit
- * Non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt

En cas d'insécurité, l'expert peut également arrêter l'examen entraînant l'échec.

Dans tous les cas, sans en préciser le caractère éliminatoire, l'expert signale clairement cette erreur au candidat.